

Association Vivre en Bord de Baie

Le 1/12/2020

6 Pissoison

22120 HILLION

0296 72 76 33

vivreenborddebaie@laposte.net

<https://www.vivreenborddebaie.fr>

Objet : bilan d'une année particulière

Pj : pour les sympathisants qui n'ont pas adhéré en 2020 : formulaire d'adhésion 2021

Bonjour,

Nous avions prévu de vous convier à notre assemblée générale annuelle le 27 novembre, mais la situation sanitaire ne l'a pas permis.

Vous trouverez dans ce courrier le bilan d'une année bien particulière.

L'association

L'association Vivre en Bord de Baie (VBB) comporte aujourd'hui 46 adhérents à jour de cotisation et un membre d'honneur. C'est une petite progression par rapport au 22/11/2019 (40 adhérents).

Il était prévu dans les délibérations de l'AG du 22/11/2019 de permettre à des personnes situées en zone rouge sur Yffiniac ou Langueux d'adhérer à VBB. Nous n'avons pas pu mettre en œuvre cette délibération.

Le jugement du tribunal administratif

Par courrier en date du 13/02/2020 nous vous annonçons la décision du tribunal administratif (31/1/2020).

Notre affaire a été rejetée au fond. En préambule le rapporteur a rappelé, jurisprudence à l'appui, que le tribunal administratif n'avait pas l'habitude de juger les contentieux liés à la mise en œuvre des plans de prévention des risques naturels.

Le point 5, page 3, du délibéré est clair :

" 5. D'une part, l'association ne fait état d'aucun élément de nature à établir que cette méthode, qui ne se borne pas à prendre en compte la seule densité des constructions existantes, aurait été basée sur des données fausses, obsolètes ou imprécises. D'autre part, les articles R. 562-1 à R. 562-10-2 du code de l'environnement ne comportent aucune disposition faisant obstacle à l'application de la méthode retenue par les services de l'Etat consistant à croiser plusieurs données pour déterminer les possibilités de construire. Enfin, à titre d'information, les nouvelles dispositions des articles R. 562-11-1 à R. 562-11-5 du code de

l'environnement désormais applicables retiennent la méthode du croisement des données pour établir les possibilités de construire face au risque de submersion marine."

Par décision du 12/02/2020 le CA de VBB a décidé de ne pas faire appel du jugement.

Plan communal de sauvegarde

Le plan communal de sauvegarde a été présenté le 3/12/2019 en mairie d'Hillion, vous étiez nombreux à y assister.

Depuis nous avons fait part à monsieur le maire que certaines fiches d'alerte déposées en mairie en décembre 2019 ne sont toujours pas prises en compte (5/3/2020).

Un compte-rendu est disponible sur le site de l'association dans la rubrique **Adhérents**, puis '*Le recours et le plan communal de sauvegarde*'.

L'accès à cette rubrique nécessite de se connecter (icône dans le menu à droite), si vous avez perdu vos identifiants vous pouvez les demander par courriel à vivreenborddebaie@laposte.net ou par la page contact du site.

Les personnes n'ayant pas d'accès internet peuvent nous demander une version papier au 02 96 72 76 33.

Exonération de la taxe foncière

Elle a été annoncée par monsieur le maire le 3/12/2019 et confirmée lors d'une réunion en mairie le 5/3/2020.

La procédure est en cours, la mairie en liaison avec les services de la DDFIP (direction départementale des finances publiques) a fait le recensement des propriétés bâties en zone rouge, la DDFIP va les évaluer pour pouvoir ensuite procéder à une **réduction des taxes foncières** (apparemment les taxes d'habitation, toutes supprimées à partir de 2023, ne seraient pas concernées). Il faut s'attendre à une réduction, et non à une exonération totale, de l'ordre de 10 à 15%.

Mise en place de la GEMAPI

Nous n'avons pas pu demander de réunion à Saint-Brieuc Armor Agglomération (SBAA).

Lors de notre réunion en mairie du 5/3/2020, monsieur le maire nous a dit que l'étude de dangers est en cours, le bureau d'étude est au travail. Les résultats seront présentés à son issue.

Des sondages géotechniques ont été réalisés entre Pissoison et la rue du Houlet en juillet 2020.

Cession des digues privées

Nous avons questionné monsieur le maire lors de cette réunion du 5 mars.

Des rendez-vous individuels avec les propriétaires avaient été annoncés le 9/5/2019. On fait part à monsieur le maire de notre inquiétude suite à notre réunion de juillet 2019 en mairie d'Yffiniac. Pour lui cette cession est toujours d'actualité, chacun sera libre de se dégager ou non de ses digues. Mais les propos sont plutôt vagues, qui achète Hillion ou SBAA ? quand ? affaire à suivre...

GR34

Le 9/9/2020 nous avons rencontré sur site Mme Oisel responsable à SBAA de la section "Aménagement de sentiers ouverts aux randonnées et création des équipements nécessaires".

Depuis, la chicane vers " le trou à Moreau " a été modifiée, une nouvelle chicane a été installée à Pissoison, les panneaux explicatifs ont été repositionnés (sauf celui de Pissoison).

Divers

Le CA de VBB s'est réuni une seule fois cette année le 13/02/2020. Nous avons également rencontré la liste d'opposition au moment des élections municipales (6/3/2020).

Perspectives 2021

En fonction de la situation sanitaire nous reprendrons nos réunions de CA et les décisions prises par l'assemblée générale du 22/11/2019.

- Elargissement de l'association aux propriétaires en zone rouge sur Yffiniac et Langueux,
- Suivi de l'étude de dangers et de la mise en place de la GEMAPI,
- Demande d'amélioration de la signalétique sur le GR34.

Nous suivrons également l'exonération de la taxe foncière et le processus de cession des digues privées.

Point financier et adhésions pour l'année 2021

Le bilan financier 2020 est le suivant :

- Recettes, 46 adhésions : 230€
- Solde en caisse au 29/11/2020 : 459€

Au vu de ce résultat le CA de VBB a décidé que l'adhésion payée pour l'année 2020 serait valable pour l'année 2021, en d'autres termes l'année 2020 est une année blanche. **Tous les adhérents à jour de cotisation pour cette année n'auront donc rien à payer pour l'année 2021.**

Un formulaire d'adhésion sera transmis avec ce courrier aux personnes non adhérentes en 2020 (sympathisant(e)s, nouveaux venu(e)s).

Cordialement,

Pour le CA, Sylvain Lelièvre

